



Assurance voiture. Résilier malgré des impayés?

Par **Fred150676**, le **05/01/2019** à **10:55**

Bonjour,

Je me suis trouvé dans l'impossibilité de payer ma cotisation mensuelle plusieurs mois d'affilée.

J'ai une assurance tout risque, j'ai demandé à mon courtier de diminuer les garanties, la voiture étant très vieille. Ils ont refusé de modifier mon contrat tant que les arriérés n'étaient pas payés, et refusé de résilier.

depuis maintenant près de 6 mois, mon véhicule n'est plus couvert, mais en plus les échéances continuent à tomber tous les mois sans que je puisse les payer.

Comment sortir d cette situation?

l'assureur ne doit il pas résilier l'assurance au bout d'un certain temps?

Je reçois régulièrement des courriers de sociétés de recouvrement, mais je suis dans l'impossibilité de régler cette somme dans l'immédiat

Par **chaber**, le **05/01/2019** à **11:06**

Bonjour

[citation]depuis maintenant près de 6 mois, mon véhicule n'est plus couvert, mais en plus les échéances continuent à tomber tous les mois sans que je puisse les payer. [/citation]Vous avez dû recevoir une LR de mise en demeure par votre assureur qui prévoit, selon le code des assurances, 30 jours pour payer en restant garanti, 10 jours pour payer sans garanties.

Passé ces délais le contrat est normalement résilié pour non paiement.

Il peut vous être réclamé le solde de la prime jusqu'à la date anniversaire. directement ou par une société de recouvrement mandatée par l'assureur.